

**Volet B****Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****15054458*****TRIBUNAL DE COMMERCE****- 2 AVR. 2015****DIVISION MONS**
Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/04/2015 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0457627390

Dénomination

(en entier) : **IMMO SERGE PRODUCTION**

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Siège : DREVE DES MARGUERITES 8,7850 PETIT-ENGHIEN

Objet de l'acte : Approbation du rapport d'administration et continuité des activités, Approbation des comptes annuels, Acceptation du mode de répartition du résultat, décharge des administrateurs, Compte courant des actionnaires, Rémunération du capital investi et Renouvellement de mandats:

La séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de M. Hulsmans Serge, administrateur délégué et actionnaire de la société. Monsieur Hulsmans Philippe, Administrateur et actionnaire est aussi présent.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires s'est réunie le 31 Mai 2010 sous la présence de tous les actionnaires de la société représentant ensemble (750 actions) de 89,187 € au pair comptable (pour un capital total de 66. 890,35 €).

M. le Président expose que la présente assemblée a pour ordre du jour :

- 1.Approbation du rapport d'administration et continuité des activités; (art.633 à 634;92 à 96 du C.SOC)
- 2.Approbation des comptes annuels comportant le bilan, les résultats et l'annexe dans la forme sous laquelle ceux-ci sont présentés;
- 3.Acceptation du mode de répartition du résultat;
- 4.Décharge concernant la gestion journalière des administrateurs délégués au cours de l'exercice clôturé ;
- 5.Compte courant des actionnaires ;
- 6.Rémunération du capital investi ;
- 7.Renouvellement de mandats.

Tous les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

L'assemblée aborde l'ordre du jour :

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

1. Lecture du rapport d'administration de l'administrateur délégué est donnée. Les actionnaires décident de la continuité

des activités conformément aux articles 633 à 634 et 92 à 96 du Code des sociétés.

2. L'assemblée marque son accord sur la répartition du résultat telle qu'elle résulte du bilan et approuve

les comptes annuels à l'unanimité.

L'assemblée décide de l'affectation suivante:

Résultat reporté - ex précédent	31-déc-2008	305.308,73 €
Résultat de l'année	31-déc-2009	-269.538,35 €

Dotation à la réserve légale		0,00 €
------------------------------	--	--------

Dotation à la réserve disponible		250.000,00 €
----------------------------------	--	--------------

Résultat à reporter	31-déc-2009	35.770,38 €
---------------------	-------------	-------------

4. L'assemblée par un vote spécial et à l'unanimité, donne décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice écoulé.

5. L'assemblée marque son accord sur le compte courant des actionnaires repris en comptabilité au 31/12/2009. L'assemblée approuve également les émoluments accordés aux administrateurs durant l'exercice.

6. L'assemblée décide de rémunérer à concurrence de 8.000,00 € Brut le capital investit. De plus, l'assemblée a pris la décision d'accorder des tantièmes à Mr Hulsmans à concurrence de 3% du CA réalisé au cours des 4 dernières années.

7. L'assemblée prend acte du renouvellement du mandat des administrateurs actuellement en fonction, Messieurs Serge HULSMANS, numéro national 640709 523 18 et Philippe HULSMANS, numéro national 671130 395 92, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de deux mille seize.

L'assemblée prend acte du renouvellement des mandats de président du conseil d'administration et administrateur-délégué de Monsieur Serge HULSMANS jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de deux mille seize.

Fait à Bruxelles, le 31 mai 2010

Délibération.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

Administrateur délégué

HULSMANS Serge